

REÇU LE 08 DEC. 2023

035958

Bruxelles, jeudi 23 novembre 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 23 NOVEMBRE 2023**

POINT 1

Approbation du procès-verbal de la réunion du Gouvernement francophone bruxellois du 16 novembre 2023

(COCOF-BT-0.27597)

Décision:

Accord.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 23 novembre 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 23 NOVEMBRE 2023**

POINT 2

Communication au Parlement francophone bruxellois des décisions du Gouvernement francophone bruxellois du 16 novembre 2023

(COCOF-BT-0.27598)

Décision:

Accord.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 23 novembre 2023

GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 23 NOVEMBRE 2023

POINT 3

Affaires pendantes devant la Cour Constitutionnelle (AP 23-024) Notifications des questions préjudicielles et des recours en annulation (COCOF-BT-18.27599)

Décision:

Accord.

Le Collège prend acte des affaires pendantes devant la Cour Constitutionnelle.

Cette décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 23 novembre 2023

GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 23 NOVEMBRE 2023

POINT 4

Arrêts prononcés par la Cour Constitutionnelle (ARP 23-025)
(COCOF-BT-18.27600)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française prend acte des arrêts prononcés par la Cour Constitutionnelle.

Cette décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 23 novembre 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 23 NOVEMBRE 2023**

POINT 5

Projet d'arrêté 2023/2120 relatif à l'octroi en 2023 d'une subvention de 16.000,00 euros en faveur de l'Asbl Centre Bruxellois de Promotion de la Santé (CBPS) pour « l'adaptation et la pérennisation du jeu "B(l)ack Out", outil de prévention des assuétudes à destination des jeunes ».
(COCOF-BT-70.27595)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/2120 relatif à l'octroi d'une subvention de 16.000,00 euros pour la période du 01 octobre 2023 au 30 septembre 2024 en faveur de l'Asbl Centre Bruxellois de Promotion de la Santé (CBPS) pour « l'adaptation et la pérennisation du jeu "B(l)ack Out", outil de prévention des assuétudes à destination des jeunes ».

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 23 003 34 01.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2023.

Il charge la Membre du Collège compétente pour la Promotion de la Santé de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 23 novembre 2023

GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 23 NOVEMBRE 2023

POINT 6

Projet d'arrêté 2023/2096 relatif à l'octroi en 2023 d'une subvention de 37.500,00 euros en faveur de l'asbl L'Agence pour le Non Marchand pour le projet "J'aime mon métier" dans le cadre de la mesure Communication de l'Accord non-marchand 2021-2024.
(COCOF-BT-18.27593)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/2096 relatif à l'octroi d'une subvention de 37.500,00 euros pour la période du 01 septembre 2023 au 31 décembre 2023 en faveur de l'asbl L'Agence pour le Non Marchand pour le projet "J'aime mon métier" dans le cadre de la mesure Communication de l'Accord non-marchand 2021-2024.

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 30 001 34 15.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2023.

Il charge la Membre du Collège compétente pour le Budget de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 23 novembre 2023

GOVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 23 NOVEMBRE 2023

POINT 7

Projet d'arrêté 2023/2092 du Collège de la Commission communautaire française relatif à l'intervention complémentaire partielle en faveur des employeurs des secteurs non-marchand qui occupent des agents contractuels subventionnés - adoption des critères de répartition, engagement du montant global et modalités de liquidation.
(COCOF-BT-18.27592)

Décision:
Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/2092 relatif à l'intervention complémentaire partielle en faveur des employeurs des secteurs du non marchand qui occupent des agents contractuels subventionnés - adoption des critères de répartition, engagement du montant global et modalités de liquidation.

Cette intervention de 1.000.000 euros est à imputer à l'allocation de base 30.001.34.05.3300 du budget 2023 intitulée « Accord non-marchand (ACS) ».

Il charge la Présidente du Collège de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 23 novembre 2023

GOVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 23 NOVEMBRE 2023

POINT 8

Arrêté 2023/2230 du Collège de la Commission communautaire française portant le renouvellement du mandat de la Directrice d'administration (rang 15) à la Direction d'administration des affaires sociales et de la santé de la Commission communautaire française.

Arrêté 2023/2231 du Collège de la Commission communautaire française portant renouvellement du mandat du Directeur d'administration (rang 15) à la Direction des ressources humaines de la Commission communautaire française

Lecture unique.

(COCOF-BT-14.27590)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française, en lecture unique :

- adopte l'Arrêté 2023/2230 du Collège de la Commission communautaire française portant le renouvellement du mandat de la Directrice d'administration (rang 15) à la Direction d'administration des affaires sociales et de la santé de la Commission communautaire française et l'Arrêté 2023/2231 du Collège de la Commission communautaire française portant renouvellement du mandat du Directeur d'administration (rang 15) à la Direction des ressources humaines de la Commission communautaire française ;
- charge les Membres du Collège compétents de fixer les objectifs de mandats des mandataires concernés et de les lui transmettre le plus rapidement possible afin qu'ils puissent être adoptés dans les plus brefs délais ;
- charge le Membre du Collège ayant la fonction publique dans ses attributions de l'exécution de la présente décision.

La présente décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 23 novembre 2023

GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 23 NOVEMBRE 2023

POINT 9

prise d'acte des évaluations finales de Madame Isabelle FONTAINE et de Nicolas GOUGNARD, Directrice d'administration du Social et de la Santé (DASS) et à la Directeur d'administration des Ressources humaines (DARH) de la Commission communautaire française -mandats de Rang 15. (COCOF-BT-14.27589)

Décision:

Accord.

Le Collège:

- prend acte du rapport d'évaluation final de Monsieur Nicolas GOUGNARD, Directeur des Ressources humaines du SPFB pour la période de 5 ans courant depuis le 1er novembre 2018 et de la mention favorable qui lui a été attribuée ;
- prend acte du rapport d'évaluation final de Madame Isabelle Fontaine, Directrice d'administration du Social et de la Santé pour la période de 5 ans courant depuis le 1er novembre 2018 et de la mention favorable qui lui a été attribuée;
- charge la Membre compétente pour la Fonction publique du suivi de cette décision.

La présente décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 23 novembre 2023

GOVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 23 NOVEMBRE 2023

POINT 10

Rachat du Théâtre 140 – décision de principe
(COCOF-RV-64.27547)

Décision:

Accord.

Le Gouvernement francophone bruxellois approuve la présente note.

Il prend acte de la volonté de la Bourgmestre de Schaerbeek de proposer à son Conseil communal d'envisager l'acquisition du complexe de bâtiment hébergeant les activités de l'asbl Le 140 en copropriété avec la COCOF à raison de 50% chacun.

Il prend acte de la volonté de la Ministre de la Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles de proposer à son Gouvernement du subsidier l'ensemble de l'opération à hauteur de 40% du montant total de l'acquisition et des rénovations futures.

Il prend acte de l'engagement des asbl Le 140 et Pierre de Lune à mutualiser l'utilisation des lieux et à participer de manière solidaire à la rénovation des biens à acquérir.

Il décide de ne pas poursuivre l'opération si les parties précitées ne formalisent pas leurs engagements par une décision de principe du Conseil communal de Schaerbeek et du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles avant la formulation d'une offre d'achat.

Il charge le Ministre de l'Enseignement, des Crèches, de la Culture, des Personnes handicapées, du Tourisme et du Transport scolaire de présenter un état d'avancement du dossier pour le 31 mars 2024 au plus tard.

Il charge l'Administratrice générale de la COCOF de solliciter une évaluation du bien à acquérir par la CAIR ou un géomètre expert agréé pour le 31 décembre 2023 au plus tard.

Il charge le Ministre de l'Enseignement, des Crèches, de la Culture, des Personnes handicapées, du Tourisme et du Transport scolaire de l'exécution de la présente décision.

La présente décision ne peut s'exécuter que dans la limite des crédits budgétaires disponibles.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 23 novembre 2023

**GOVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 23 NOVEMBRE 2023**

POINT 11

Projet d'Arrêté 2023/2431 du Collège de la Commission communautaire française modifiant l'Arrêté 2022/183 du Collège de la Commission communautaire française du 17 février 2022 relatif à la composition des Instances Bassins créées par l'accord de coopération du 20 mars 2014 relatif à la mise en œuvre des Bassins Enseignement qualifiant - Formation – Emploi (COCOF-BC-63.27544)

Décision:

Accord.

Le gouvernement francophone bruxellois :

- approuve en première et dernière lecture le Projet d'Arrêté du Collège de la Commission communautaire française modifiant l'Arrêté 2022/183 du Collège de la Commission communautaire française du 17 février 2022 relatif à la composition des Instances bassins de vie créées par l'accord de coopération du 20 mars 2014 relatif à la mise en œuvre des Bassins Enseignement qualifiant - Formation – Emploi ;

-

charge le Membre compétent pour la Formation professionnelle du suivi de cette décision, laquelle est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 23 novembre 2023

GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 23 NOVEMBRE 2023

POINT 12

Projet d'arrêté 2023/2207 du Collège de la Commission communautaire française accordant à la Croix-Rouge de Belgique l'autorisation d'accepter une libéralité.
(COCOF-AM-48.27596)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française:

- adopte l'arrêté 2023/2207 accordant à la Croix-Rouge de Belgique l'autorisation d'accepter le legs consenti par Monsieur Guy LITTANI;
- charge le Membre du Collège de la Commission communautaire française en charge de la Santé de l'exécution de la présente décision.

La présente décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 23 novembre 2023

**GOVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 23 NOVEMBRE 2023**

POINT 13

Projet d'arrêté 2023/2099 du Collège de la Commission communautaire française modifiant l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française du 27 avril 2023 relatif à l'agrément de l'asbl « Maisons d'Accueil des Petits Riens» pour la gestion de la maison d'accueil « Maison d'accueil @ Home 18-24 ».

(COCOF-AM-49.27594)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/ 2099 modifiant l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française du 27 avril 2023 relatif à l'agrément de l'asbl « Maisons d'Accueil des Petits Riens» pour la gestion de la maison d'accueil « Maison d'accueil @ Home 18-24 ».

Il charge le Membre du Collège compétent pour l'Action Sociale de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 23 novembre 2023

**GOVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 23 NOVEMBRE 2023**

POINT 14

Projet d'arrêté 2023/1711 du Collège de la Commission communautaire française modifiant l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française du 20 juillet 2000 portant application du décret du 27 mai 1999 relatif à l'octroi de l'agrément et de subventions aux maisons d'accueil-1ère lecture (COCOF-AM-49.27591)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte, en première lecture, le projet d'arrêté 2023/1711 du Collège de la Commission communautaire française modifiant l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française du 20 juillet 2000 portant application du décret du 27 mai 1999 relatif à l'octroi de l'agrément et de subventions aux maisons d'accueil.

Il charge le Membre du Collège compétent pour l'Action Sociale de solliciter l'avis de la section « Hébergement » du Conseil consultatif bruxellois francophone de l' Aide aux personnes et de la Santé et de solliciter l'avis du comité ministériel/ organe de concertation dans le cadre de la concertation intra-francophone.

La présente décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 23 novembre 2023

GOVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 23 NOVEMBRE 2023

POINT 15

Avant-projet de décret du Collège de la Commission communautaire française modifiant le décret du 5 mars 2009 relatif à l'offre de services ambulatoires dans les domaines de l'Action sociale, de la Famille et de la Santé

Troisième et dernière lecture
(COCOF-AM-BT-48.27588)

Décision:

Accord.

Le Collège

- •
-

approuve en 3ème et dernière lecture l'avant-projet du décret du Collège de la Commission communautaire française modifiant le décret du 5 mars 2009 relatif à l'offre de services ambulatoires dans les domaines de l'Action sociale, de la Famille et de la Santé ;

- •
-

charge le membre du collège en charge de l'Action sociale et de la santé de l'exécution de la présente décision

- •
-

charge le membre du collège en charge de l'Actions sociale et de la santé de transmettre l'avant-projet au Parlement

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 23 novembre 2023

**GOVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 23 NOVEMBRE 2023**

POINT 16

Avant-Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du XX entre la Communauté flamande, la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune modifiant l'accord de coopération du 20 décembre 2018 conclu entre la Communauté flamande, la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune relatif au parcours d'accueil obligatoire des primo-arrivants à Bruxelles-Capitale- Deuxième lecture.
(COCOF-AM-49.27587)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française:

- Approuve en deuxième lecture le présent avant-projet de décret
- Charge le membre du Collège ayant l'action sociale dans ses attributions de:
 - Soumettre l'avant-projet de décret à la section législation du Conseil d'Etat pour avis dans les 30 jours (en application de l'article 84, §1er, al.1er, 2° des lois coordonnées sur le Conseil d'Etat)

Il charge le membre du Collège ayant l'Action sociale dans ses attributions de l'exécution de cet avant-projet de décret.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 23 novembre 2023

**GOVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 23 NOVEMBRE 2023**

POINT 17

**Appel à projets Soutien à l'investissement et à l'infrastructure 2024
(COCOF-NB-68.27546)**

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte la présente note.

Il charge le Ministre en charge de la Cohésion sociale de :

- l'exécution de la présente décision
- proposer une répartition des moyens au Collège de la Commission communautaire française.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 23 novembre 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 23 NOVEMBRE 2023**

POINT 18

Appel à candidature pour la désignation des membres de la commission de recours dans le cadre de la procédure d'agrément cohésion sociale (COCOF-NB-68.27545)

Décision:

Accord.

Le Gouvernement francophone bruxellois adopte la présente note

Il charge le Ministre en charge de la Cohésion sociale de l'exécution de la présente décision et de publier l'appel à candidature au Moniteur belge.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 23 novembre 2023

GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 23 NOVEMBRE 2023

POINT 19

Projet d'arrêté 2023/1930 relatif à l'octroi en 2023 d'une subvention de 15.000,00 euros en faveur de l'asbl Sofia Events pour le projet "La Marocaine 5 Défilé de Mode International" (COCOF-NB-68.27548)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/1930 relatif à l'octroi d'une subvention de 15.000,00 euros pour la période du 01 mai 2023 au 30 juin 2023 en faveur de l'asbl Sofia Events pour le projet "La Marocaine 5 - Défilé de Mode International".

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 22 002 34 04.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2023.

Il charge la Membre du Collège compétente pour la Cohésion sociale de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 23 novembre 2023

**GOVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 23 NOVEMBRE 2023**

POINT 20

Projet d'arrêté 2023/2127 relatif à l'octroi en 2023 d'une subvention de 15.000,00 euros en faveur de l'asbl Kids & family pour Organisation d'activités sportives durant l'année 2023 (COCOF-NB-65.27549)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/2127 relatif à l'octroi d'une subvention de 15.000,00 euros pour la période du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023 en faveur de l'asbl Kids & family pour Organisation d'activités sportives durant l'année 2023.

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 11 002 34 01.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2023.

Il charge la Membre du Collège compétente pour les infrastructures sportives de l'exécution de la présente décision.

La présente décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 23 novembre 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 23 NOVEMBRE 2023**

POINT 21

**PROGRAMME 2014-2020 FSE WALLONIE-BRUXELLES 2020.EU DEMANDE DE
MODIFICATIONS AVEC ET SANS IMPACT FINANCIER
(COCOF-BT-18.27633)**

Décision:

Accord.

Le Collège :

Approuve les décisions relatives aux renforcements selon les critères et les montants arrêtés.

Prend acte de l'identification des 1ères surconsommations et charge l'Agence FSE de procéder à une actualisation de celles-ci pour fin février 2024 ;

Charge l'Agence FSE de notifier la validation des demandes de modifications avec et sans impact aux opérateurs conformément aux choix opérés et de mettre en conformité les fiches projets.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT